



DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE CARCES

## Plan Local d'Urbanisme

# 7.1

### Annexes sanitaires

PLU prescrit par Délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2002  
PLU arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2010  
**PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2011**



## **EAU POTABLE**

L'étendue du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) : 46 km

- 2 captages de sources :  
Piéfama et Tasseau soit 3000m<sup>3</sup>  
Source de Tasseau peut fournir en période estivale jusqu'à 1 300 000 litres d'eau.

- 1 réservoir à la côte 200 m

- Le positionnement par rapport aux zones bâties : Il couvre la majorité des zones bâties.

La gestion de la distribution d'eau potable dépend de la Régie Communale.

Il a été pompé dans le sous-sol 378 057 000 litres en 2003 :

- 336 382 000 litres à Tasseau

- 41 675 000 litres à Piéfama

soit un pompage moyen de :

- 1 035 000 litres par jour ou 11.98 litres par seconde

La capacité de pompage est de :

- 36 litres par seconde - Tasseau

- 6 litres par seconde - Piéfama.

A l'horizon 2020 les hypothèses d'évolution de la population retranscrites dans le PLU prévoient 200 logements supplémentaires soit environ 450 habitants supplémentaires.

Les capacités du réseau d'adduction d'eau potable actuels sont suffisantes pour l'accueil des nouveaux habitants.

## **ASSAINISSEMENT**

Le schéma directeur d'Assainissement a été élaboré conjointement au P.L.U.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 décembre 2010 au 6 janvier 2011

Le schéma directeur d'assainissement approuvé le 26 Janvier 2011 est annexé au présent P.L.U.

## **ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

il n'existe pas de réseau pluvial spécifique sur la commune de Carcès, les eaux de ruissellement se déversent gravitairement dans les nombreux cours d'eau (ou le lac) dont les principaux sont représentés par l'Argens, le Caramy et la Cassolle.

Néanmoins le règlement prévoit dans ses dispositions générales un article particulier destiné aux eaux pluviales.

## **DECHETS**

Les déchets ménagers :

Les déchets sont acheminés à la déchèterie intercommunale sur la commune du Val quartier des Terres Rouges. Ils sont gérés par le SIVED et le SIVOM du haut Var sur les communes du Val, de Carcès, de Correns et de Montfort.

Le Tri sélectif :

Le tri sélectif est géré par le SIVOM du Haut Var

Voici la liste des points d'apport volontaire (PAV) où ont été placés les colonnes de récupération :

Pour le papier, les plastiques, conserves et le verre :

Parcs de stationnement des Points d'Apports Volontaires :

- de la Gendarmerie (en direction de MONTFORT SUR ARGENS)
- d'Ecomarché (en direction de BRIGNOLES)
- de la Place Saint Clair/Jean Jaurès (dans le village)
- près de la Coopérative (en direction du Lac de Carcès)
- à l'entrée du Lot. Les Escarrants (en direction de LORGUES)

Pour les piles usagées - à la MAIRIE, à ECOMARCHE, au HUIT A HUIT, à la Droguerie

Pour les cartouches d'imprimantes - à la MAIRIE

Pour les déchets ménagers - ce sont les conteneurs à couvercle situés aux endroits habituels

Pour les monstres - Il faut téléphoner à la Mairie pour vous inscrire afin d'effectuer le ramassage